United Nations Capital Development Fund
Appel à manifestation d'intérêt pour
Prêts catalytiques et garanties pour la construction des économies numériques inclusives au Niger

Foire Aux Questions (FAQ)

Eligibilité

1. **Qu'est-ce que cela signifie d'être une entreprise "axée sur la technologie" ?**

Pour cette manifestation d'intérêt, nous considérons que les entreprises axées sur la technologie sont celles qui :

- Ont un modèle d'affaires axé sur le numérique,
- Offrent un produit ou un service numérique, et/ou
- Ont le potentiel de tirer parti d'un tel produit ou service numérique pour améliorer l'efficacité, la performance organisationnelle et/ou la portée de la clientèle (c'est-à-dire qu'un prêt pourrait être utilisé pour aider l'entreprise à réaliser ce potentiel).

En termes de secteur, nous nous concentrons sur les entreprises qui opèrent dans :

- L'inclusion financière et l'innovation numérique.
- Chaîne de valeur agricole, y compris la transformation des aliments, la sécurité alimentaire et la nutrition.
- L'économie verte et l'énergie propre

Les exemples incluent, **sans se limiter,** les entreprises qui travaillent dans le commerce électronique, les paiements numériques, et les systèmes de traçabilité dans les chaînes de valeur agricoles.

2. **Une société étrangère enregistrée en dehors du Niger peut-elle postuler ?**

Les entreprises peuvent être enregistrées n'importe où dans le monde, mais elles doivent avoir des activités et cibler des clients au Niger, pour cette manifestation d'intérêt.

3. **Les institutions quasi-gouvernementales peuvent-elles postuler ?**

Eligible : Les partenariats privés, à but non lucratif et public-privé peuvent postuler.
Non éligibles : Les particuliers et les entités du secteur public ne sont pas éligibles.

4. **Les candidatures conjointes (par exemple entre une institution financière et une entreprise technologique) sont-elles autorisées ?**

Non. Les demandes doivent être soumises au nom d'une seule entité enregistrée.

Conditions de candidature

5. **Quels sont les documents que je dois soumettre dans le cadre de la demande ?**
   Vous devez uniquement joindre un certificat de votre constitution en société à votre demande ; vous téléchargerez ce document sur la plateforme e-investment Apply de l'UNCDF. Toutes les autres informations sont recueillies par le biais du formulaire d'enquête sur la plateforme Apply. Le formulaire d'enquête sur la plateforme e-investment Apply est accessible ici : **https://apply.uncdf.org/prog/eoi_ide_pipeline_niger/**

6. **Les documents que je soumets dans le cadre de la demande doivent-ils être traduits en Anglais?**
   Le certificat de constitution en société **n'a pas besoin** d'être traduit en anglais. Toutes les autres informations de la demande doivent être en français ou en anglais.

7. **Dois-je soumettre un plan d'affaires dans le cadre de la demande ?**
   Vous n'êtes pas tenu de soumettre votre plan d'affaires ou l'utilisation prévue des fonds à ce stade. Si vous êtes présélectionné, l'UNCDF vous demandera des informations supplémentaires, notamment un plan d'utilisation prévue des fonds.

8. **La demande nous indique-t-elle le montant du financement recherché ?**
   Vous pouvez indiquer le financement requis et le type d'instrument financier (prêt, garantie et fonds propres) dans le formulaire de candidature, mais ces champs ne sont pas obligatoires. L'équipe d'évaluation de l'UNCDF évaluera quel instrument financier, le cas échéant, est approprié en fonction du profil risque/rendement et des besoins de financement du demandeur.

Calendrier

9. **La date limite du 30 Septembre peut-elle être prolongée ou s'agit-il d'une date limite stricte ?**
   Cet appel à manifestation d'intérêt est un appel ouvert avec des échéances trimestrielles récurrentes sur 1 an. La date limite pour la première évaluation trimestrielle est le 30 septembre 2022. Vous pouvez postuler après cette date, mais votre candidature sera évaluée de manière continue. Afin d'être sûr d'être évalué lors du premier tour, vous devez soumettre votre candidature avant le 30 septembre 2022.

10. **Quel est le calendrier de la procédure de l'UNCDF ? Combien de semaines/mois faudra-t-il à l'UNCDF pour prendre une décision ?**
    Le délai de clôture (c'est-à-dire du sourcing au décaissement) peut prendre entre 4 et 6 mois, en fonction de divers facteurs, dont la qualité et la rapidité des réponses des candidats. En raison du volume élevé de candidatures anticipées, l'UNCDF ne peut garantir qu'il informera les candidats non retenus de la décision prise.

Conditions d'Investissement

11. **Quels sont le taux d'intérêt, la durée de la dette et les exigences en matière de garanties pour les prêts de l'UNCDF ?**

Les conditions sont négociées avec chaque bénéficiaire au cas par cas, en fonction de son profil de risque/rendement et de ses besoins de financement. En général, l'UNCDF offre des conditions concessionnelles sur les taux d'intérêt, la durée de la dette et les exigences de garantie. Les garanties ne sont pas une exigence standard et dépendent du cas par cas.

12. **Les fonds du FENU doivent-ils être utilisés uniquement pour soutenir les services numériques ou peuvent-ils être utilisés pour les infrastructures adjacentes et les dépenses d'investissement pour soutenir la croissance institutionnelle ?**

Les fonds peuvent être utilisés pour le fonds de roulement et/ou les dépenses d'investissement, si l'entreprise bénéficiaire est une société axée sur la technologie et si le prêt soutient la croissance des entreprises dans l'un des trois secteurs prioritaires de la présente manifestation d'intérêt. L'UNCDF demandera aux candidats présélectionnés un plan d'utilisation des fonds, à soumettre lors de la prochaine étape de l'évaluation du cycle de la manifestation d'intérêt.

QUESTIONS POSEES LORS DE LA SESSION D'INFORMATIONS Niger du 4 Août

1. **UNCDF intervient-il seulement dans le secteur de l'économie numérique ?**

Dans le cadre du présent appel, les organisations qui offrent des services et des produits numériques, ou qui peuvent tirer parti de ces services pour améliorer l'efficacité, la performance organisationnelle et la portée de la clientèle, et qui favorisent l'inclusion numérique en touchant au moins 50% des femmes, des jeunes, des MPME, des petits agriculteurs et/ou des migrants dans les secteurs comme : l'inclusion financière et innovation numérique, La chaîne de valeur agricole, transformation des aliments, sécurité alimentaire et nutrition, l'économie verte et énergie propre, télécommunications, infrastructures et connectivité du dernier kilomètre.

2. **Quels rôles doivent jouer les institutions de micro finance dans le processus ?**

Les microfinances, ou tout type d'institution financière peuvent postuler à cet appel à manifestation d'intérêt. Il faut toutefois rappeler qu'il y'a des complémentarités avec les offres existantes des SFD au Niger. Ainsi les entités susmentionnées, peuvent bénéficier de prêts et garanties pour accompagner les MPME étant donné que cet appel n'a pas pour objectifs de couvrir les petits prêts de moins de 50 millions F CFA.

3. **Par rapport au taux d'intérêt applicable, les institutions de micro finance doivent s'aligner obligatoirement sur les conditions arrêtées par l'UNCDF pour financer une PME ?**

Il n'y a pas de conditions prédéfinies. Les termes du contrat seront particulièrement discutés avec chaque bénéficiaire. L'investissement approprié dépendra des besoins financiers et du profil risque/rendement de l'organisation ainsi que de la disponibilité des fonds. Les fonds peuvent être utilisés pour des dépenses d'investissement, des fonds de roulement, le financement de projets, l'expansion ou d'autres objectifs. Les investissements seront accompagnés d'une composante de facilité d'assistance technique avec un soutien technique personnalisé si nécessaire.

4. **Les institutions de micro finance doivent elles signer une convention de partenariat avec l'UNCDF ?**

   Après approbation des entités qualifiées par le Comité d'investissement d'impact de UNCDF, une notification leur sera faite pour approbation, puis il s'en suivra la négociation d'un accord de prêt et/ou de garantie.

5. **Pourriez revenir sur le processus d'accompagnement. Est-ce que l'UNCDF peut subventionner les couts des services de mobile money, vu que le coût est l'un des freins du développement de ce secteur ?**

   Le processus d'accompagnement est détaillé dans la présentation Powerpoint ci-jointe.

6. **Pourquoi l'UNCDF n'accompagne pas les PMI-PME en situation d'établissement ?**

   Les entreprises postulantes peuvent être enregistrées n'importe où dans le monde, mais doivent avoir des activités et cibler des clients au Niger". L'UNCDF ne met pas d'exigences sur le nombre d'années d'existence minimale de l'entreprise. (Cf critères d'éligibilité)

7. **Le financement de l'UNCDF est-il similaire à celui des banques ?**

   L'UNCDF accompagne la politique du gouvernement dans une logique d'appui et de complémentarité. Il est évident que le besoin en prêts et garanties est loin d'être couvert par l'offre actuelle du marché. Aussi notre démarche évite toute distorsion du marché, et prend en compte l'offre existante dans la définition des critères financiers tels que le taux d'intérêt. Enfin l'accompagnement des PME et PMI pourrait se faire à travers les institutions financières au niveau national.

Ce document sera mis à jour en permanence avec des questions et des réponses supplémentaires.

Dernière mise à jour le 15 août 2022.